

Bonjour Daniel

A travers ce courrier, je ne me permettrai pas de revenir sur ta profession de foi et ton programme, mais je souhaiterai reprendre certaines affirmations que tu remontes, ou certains points que tu évoques sur le fonctionnement du comité directeur, qui me semblent erronés, ou du moins pour certains incomplets, dans ta réponse à Jean-Michel Stevenin.

Il est nécessaire que certains points qui pourraient amener des erreurs de jugements soient complétés et expliqués.

Concernant ta réponse sur la présence des OS au comité directeur

Tu as tout à fait raison.

Les représentants des Organismes Sociaux sont présents au comité directeur.

Ce qui me semble plus dérangeant pour le futur, c'est que postulant au poste de président de l'Aneg, ne connaisse pas la constitution du comité directeur et les personnes qui y siègent.

Ne pas connaître le fonctionnement du comité directeur peut se comprendre puisque tu n'y participes pas (quoique, en tant que responsable de la commission de contrôle il me semble bien que tu y as été invité), mais que tu ne connaisses pas les personnes avec qui tu pourras faire équipe dans un futur comité directeur travailler peut être ennuyeux pour un fonctionnement et une gestion optimale des activités de l'Aneg.

Concernant la mise en place de l'AG

C'est sur ce point principalement que je souhaiterai revenir, car je ne peux, pour l'ensemble de l'équipe qui a mis en place cette assemblée générale, te laisser écrire des sous-entendus et des affirmations fausses, ne pouvant que semer le doute sur le travail effectué.

Le secrétaire et le vice-président, que tu cites, travaillent depuis maintenant plus de 2 mois sur cet événement, et encore plus depuis ces 15 derniers jours afin que tout soit prêt est opérationnel.

Choix d'une prestation extérieure

Ta proposition de vote électronique a été soumise au comité directeur, ainsi que d'autres propositions.

Même si celle-ci a été jugée très intéressante, le comité directeur a préféré choisir une proposition extérieure à l'Aneg.

Le comité directeur a souhaité que cette élection, importante pour notre futur, soit confiée et gérée par des personnes totalement extérieures à l'Aneg.

Le comité directeur a préféré cette solution, plutôt qu'une solution apportée et mise en place par un candidat, qui plus est par un candidat à la présidence.

Fermeture des candidatures 15 jours à trois semaines après diffusion des programmes

Pour cette partie il sera nécessaire de te reporter au règlement intérieur et aux statuts de l'Aneg, sur la partie concernant les élections.

L'ensemble des points a été respecté.

Ton affirmation sur le fait que le comité directeur a refusé une candidature (que j'expliquerai plus loin) montre aussi que tu n'as peut-être pas vérifié certains points avant de répondre à Jean-Michel.

Un seul vice-président et secrétaire :

Tu évoques le fait qu'il n'y a qu'une seule candidature au secrétariat et à la vice-présidence. Il est vrai qu'il n'y a aussi qu'une seule candidature à la trésorerie et dans certaines commissions.

Tu as raison cela est étrange... mais il est difficile de mobiliser pour trouver des candidats dans ce contexte particulier.

Mais étrange aussi....

Il y a deux candidats à la présidence.... Mais il n'y a pas deux candidats sur les autres postes du bureau directeur.

A minima s'il y a deux candidats à la présidence, il devrait y avoir au moins deux candidats à chaque poste du bureau car il devrait donc y avoir deux équipes, avec deux programmes.

Mais apparemment ce n'est pas le cas.

Apparemment, tu as réalisé une profession de foi, ou tu amènes des affirmations et des souhaits de fonctionnement sans avoir discuté à l'avance avec une équipe et avec les personnes qui sont éligibles.

Donc comme tu l'a écrit tu n'es ni dans une commission d'activités au sein de l'Aneg, ni au bureau directeur (dont tu dis ne pas connaître le fonctionnement), mais tu peux quand même juger le travail effectué par chaque membre du bureau, et assurer à l'ensemble des adhérents que tu seras suivi par la future équipe dès le 7 Avril, sans avoir parlé de tes orientations avec elle et sans connaître les souhaits de ses membres potentiels.

Il est nécessaire de préciser aux adhérents que tu te présentes au poste de Président de l'Aneg sans connaissance du fonctionnement du comité directeur et de ses commissions, et sans concertations avec une future équipe pour t'appuyer dans la mise en place de ton programme.

Il me semble que cela est un peu risqué, même si tu as été président de la commission de contrôle financier.

On ne peut hélas travailler, je pense, avec une équipe, sans avoir préparé un programme avec ses acteurs.

Une personne a proposé sa candidature, mais le CD a refusé de la valider :

En écrivant cela, il est nécessaire que tu expliques pourquoi la candidature de Mme Hajar Dinar (et non une fille ...) a été refusée par le comité directeur.

Pour cela il faut regarder les Statuts de l'Aneg, dont je te mets l'article concerné par cette décision ci-dessous.

Une candidature pour être valable, doit parvenir 30 jours avant la date de l'assemblée générale au secrétaire de l'Aneg et par lettre avec accusé réception.

Mme Dinar n'a malheureusement pas candidaté dans les délais et de la manière demandée dans les statuts, malgré l'information donnée à tous lors des appels à candidature par notre secrétaire.

En début de réponse tu as rappelé : 'une personne qui souhaite qu'il y ait des règles et qu'elles soient strictement respectées correspond exactement à ma vision des choses'.

Tu ne peux donc pas, j'espère, reprocher au comité directeur, de ne pas respecter les règles de l'Aneg, ce que notre secrétaire a toujours fait.

De plus tu oublies aussi de dire quelque chose. C'est que nous avons contacté Mme Dinar, pour connaître ses souhaits et la manière dont elle souhaitera apporter sa contribution au fonctionnement de l'Aneg.

La prochaine équipe étudiera attentivement la manière dont Mme Dinar peut être coopté et ainsi intégrer l'équipe.

Il est donc bien nécessaire de donner l'ensemble des faits aux électeurs et non des 'morceaux choisis' afin de semer le doute

Rappel de notre statut :

4.3.2 Eligibilité :

- *Les conditions individuelles d'éligibilité sont les suivantes :*
- *Etre membre actif de l'ANEG.*
- *Etre âgé d'au moins 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours*
- *Les candidatures doivent parvenir par courrier recommandé avec AR à l'ANEG au moins 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale, le cachet de la poste faisant foi.*
- *Le système d'envoi de courriers recommandés par Internet en vigueur à La Poste peut être utilisé.*
- *Dans le cas où il n'y aurait aucun postulant sur un poste, il peut être fait appel à des volontaires lors de l'Assemblée Générale électorale.*
- *Les représentants des OS ne sont pas éligibles à l'ANEG.*

L'ensemble des points que tu as évoqué dans ta réponse à Jean-Michel, nécessitait des compléments afin que chaque adhérent puisse comprendre les choses dans leur globalité.

Cordialement.

Christophe

Réponse à la question de d-sanchez26@wanadoo.fr

Bonjour d-sanchez26@wanadoo.fr

Je suis désolé d'employer votre adresse mail, mais comme la question posée ne comporte ni nom, ni signature, je n'arrive pas à savoir à qui je réponds.

Mais ce n'est pas grave, l'important étant de pouvoir apporter des éléments de réponse à votre question et à vos interrogations.

Il faut rappeler, et vous pourrez le retrouver dans les comptes rendus des comités directeurs disponibles sur le site de l'Aneg, dans la rubrique document, que cette assemblée générale électorale est réalisée suite à la démission du président et l'arrêt du vice-président, au mois de Septembre 2020.

Suite à cela, la CCAS nous a demandé d'organiser une Assemblée générale Électorale Extraordinaire, le plus rapidement possible, afin de clarifier la situation.

La situation sanitaire a fait que nous n'avons pas pu l'organiser avant aujourd'hui, ayant essayé de la faire en présentielle, et nous arrivons maintenant à plus de 6 mois de cette demande initiale.

Nous profitons donc de l'AG ordinaire électorale qui devait se dérouler aux alentours du mois de Mars, pour faire coïncider cette demande et cette élection.

Ces élections ont été mises en œuvre par le biais d'une organisation extérieure, certifiée, en respectant les statuts de l'Aneg concernant les élections et leurs organisations.

Nous restons à votre disposition pour les éléments ou questions complémentaires que vous souhaiteriez aborder.

Cordialement

Christophe Nocchi

Réponse Bernard Boymond à Danien Haas

Je note simplement que, dans sa réponse à Jean Michel, Daniel commence par affirmer ceci :

Une personne qui souhaite qu'il y ait des règles et qu'elles soient strictement respectées correspond exactement à ma vision des choses.

Et il conclut sa réponse à Jean Michel par :

Pour ce qui est des candidatures, fermer les inscriptions lors de la diffusion des programmes est une ineptie. Il aurait dû y avoir la diffusion des professions de foi, puis à une date fixée la diffusion des programmes. Et la fermeture des candidatures 15 jours ou 3 semaines après afin que les personnes intéressées à suivre l'équipe d'un candidat puissent le faire. Là on arrive où il n'y a qu'un vice-président et qu'un secrétaire qui se présentent (alors qu'une fille a proposé sa candidature au secrétariat mais que le CD ou ... a refusé de valider). Without comment.

Si je lis bien notre Règlement Intérieur, il me semble qu'il y est dit que :

Les candidatures individuelles doivent être envoyées au Secrétaire Général, (accompagnée de son programme pour les candidats au poste de président), en recommandé avec A/R, au plus tard trente jours avant la date fixée pour la tenue de l'Assemblée Générale électorale, le cachet de la poste faisant foi.

Daniel propose de ne pas respecter les règles existantes que nous nous sommes efforcés de respecter ; ne mettant pas en cause la pertinence de ce commentaire, sa première tâche, s'il est élu, consistera donc à amender dans ce sens le RI. En cas d'insuccès de sa candidature, et toujours dans le plus grand respect de nos règles, une suggestion de modification du RI dans ce sens pourra être faite au nouveau Comité Directeur qui aura toute liberté de le faire après concertation.

No more comment

Réponse en bleu dans le texte de Daniel HAAS à M. Jean-Michel STEVENIN.

La situation d'aujourd'hui où sévit la covid accompagnées de nombreuses restrictions quant au fonctionnement de la plupart des associations nécessite plus que jamais que les pratiques démocratiques des dites associations, leurs statuts et règles de fonctionnement, soient irréprochablement respectées. Il en va ainsi pour notre ANEG.

Une personne qui souhaite qu'il y ait des règles et qu'elles soient strictement respectées correspond exactement à ma vision des choses.

En tant que membre de l'ANEG et président de la SSA Poitiers, je suis alerté par la teneur des questions posées par Daniel Maître-robot. Cela m'a amené à relire soigneusement les professions de foi des candidats au bureau directeur.

Nous avons un candidat à la présidence, Christophe Nocchi, qui envisage une baisse des dotations de la CCAS et le développement concomitant d'autres partenariats mais sans dire un seul mot ni de l'impact de cette baisse des dotations, ni de leur montant, ni de la nature des partenariats et, surtout sans citer les causes de cette éventuelle baisse de dotations alors que nous savons tous que nous ne devons aujourd'hui ces dotations qu'à la seule CGT .

L'autre candidat à la présidence, Christophe (c'est Daniel, mais il n'y a pas d'incidence sur la compréhension du texte) Haas, est très évasif quant au financement de l'ANEG ; je cite un extrait de son article 4 relatif aux subventions : « Cela passe nécessairement par une participation du CE en suivant certaines règles susceptibles d'évoluer. Il appartiendra au club de s'adapter à la situation » ...

quelles règles pourraient évoluer ? Quelles adaptations sont envisagées ? Ici non plus pas de réponse !

Alors, ce n'est pas de la profession de foi mais du programme que ce passage est issu.

Les règles qui pourraient évoluer sont multiples mais leurs finalités qui nous préoccupent seraient toutes in fine le montant de la subvention attribuée au club national ANEG.

C'est donc cette éventuelle baisse de subvention qu'il faudra gérer (ça pourrait être une augmentation mais je n'y crois pas trop et de toutes façons, ce serait certainement moins problématique).

Maintenant, cette hypothétique baisse, de combien sera-t-elle ? à quelle échéance ? Je n'en ai pas d'idées précises et surtout quantitatives.

Ensuite, les évolutions qui pourraient (toujours du conditionnel car rien de concret à ce jour) avoir des répercussions sur le montant de la subvention sont, je pense (comme chacun), à ce jour : La mise en place d'Hercule dont on ne mesure pas l'impact ; ou la mise en place d'un système de subvention directement lié au nombre d'adhérents et/ou au volume d'activités réellement réalisées pour l'ensemble des OD/AD ; ou le choix d'un désengagement total de la CCAS en décentralisant le club ANEG pour que seules persistent les SSA qui seraient totalement rattachées à une CMCAS comme toute autre activité sportive ; ou ... Mais dans chaque cas, une adaptation sera nécessaire.

Si vous avez des éléments précis sur le futur, n'hésitez pas à me les communiquer et alors, je pourrais proposer des adaptations (comme tout membre qui sera au CD ou tout adhérent de l'ANEG).

Adaptations qui seraient (si je préside l'ANEG) ensuite soumises aux votes du CD (voire si nécessaire à un référendum des adhérents) pour sa mise en place. Alors oui, je suis désolé à ce jour de ne pouvoir deviner plus l'avenir.

Ce qui est sûr c'est que l'ANEG est un club de notre CE et que je m'engage dans son fonctionnement tant qu'il le restera. S'il doit un jour devenir un AéroClub lambda sans aucune appartenance à nos industries, je m'en retirerai. Mon engagement est uniquement pour mes collègues et leur famille. Ce qui m'importe, ce n'est pas de diriger ce club mais d'y voir un fonctionnement serein et une ambiance agréable mais aussi de la courtoisie, de l'entraide, un grand plaisir de partager et de faire une activité commune. J'espère aussi au bout de 2 ans avoir réussi cela ou du moins à l'insuffler et que cela donnera l'envie à quelqu'un de me remplacer pour continuer et à d'autres de rejoindre le pilotage du club qui ne doit pas être une tour d'ivoire.

Quant au candidat à la vice-présidence, Bernard Boymont, il envisage : « la crainte d'un désengagement au moins partiel de la CCAS dans le soutien financier qu'elle peut apporter à l'ANEG » et suggère d'y répondre par : « rechercher aussi rapidement que possible notre autonomie dans la gestion de nos activités et de notre patrimoine ». Autonomie ...donc se séparer de la CCAS ? Devenir une association loi 1901 ? Toujours pas de réponse.

Nous sommes donc à la veille d'une assemblée électorale de l'ANEG lors de laquelle les candidats aux postes dirigeants n'envisagent d'autre avenir qu'une baisse des dotations de fonctionnement sans pour autant suggérer autre chose qu'une adaptation dont les contours ne sont même pas esquissés sauf à envisager la séparation d'avec la CCAS.

On attendrait une vision plus constructive, respectueuse de notre objectif : permettre à tous, ouvriers et ayants droits, quels que soient leurs revenus, l'accès aux activités aériennes dont on conviendra qu'il s'agit de sports onéreux (mais ne le dit-on pas aussi des sports équestres, du golf, du ski ou de la voile ?).

Je vous renvoie au chapitre 2 du programme où j'indique clairement souhaiter proposer des activités à nos OD/AD via les CMCAS et aussi au niveau national. De plus dans le chapitre 4, je propose la mise en concordance claire des textes avec la participation de l'ANEG (actuellement, on annonce des aides de 50% ou 60% et en réalité cela va de 47% à 53% ou de 57% à 63%). Même si cela s'est réduit (avant c'était de 40% à 60% ou de 50% à 70%), c'est pas clair et surtout pas en concordance avec les textes.

Il est vrai aussi que certains points n'ont pas été développés mais par exemple pour moi dans la CVM, la séparation des avions et des ULM serait légitime. Par contre les ULM devraient non seulement comporter les classes 3 mais comme le définit leur fédération les 6 classes d'ULM (paramoteurs, pendulaires, 3 axes, autogires, ballons et hélicoptères ulm). Si les 2 dernières sont quasiment inexistantes et donc ne devraient pas se voir non plus à l'ANEG, pour les pendulaires et les autogires, ce ne devrait pas être le cas et cela ferait aussi des nouvelles activités à proposer surtout aux jeunes avec des stages "ULM" où plusieurs classes seraient regroupées => plus de participants => meilleure cohésion du groupe et découverte d'activités multiples.

On aimerait que les candidatures portent l'exigence de défendre les moyens de la CCAS et conséquemment le statut des IEG ; on aimerait qu'elles s'impliquent auprès des directions syndicales représentatives afin que le statut de l'ANEG soit préservé et que sa dotation ne soit plus, sur le principe, discutable même si, nécessité faisant loi, elle puisse être réévaluée selon les ressources de la CCAS.

Il me semble que toutes les OS représentatives ont leur place au CD. N'y étant pas, je ne sais pas si elles y viennent et lesquelles. Je ne peux qu'espérer que ce n'est pas comme pour nos AG de CMCAS, toutes les OS y sont invitées mais peu (voire aucune) n'y viennent.

Quel impact peuvent avoir ces considérations personnelles sur le vote du 6 avril ? D'abord je vous demande de bien relire les professions de foi à la lumière du texte de Daniel Maître-robot. Je suggère ensuite de ne rien voter qui puisse modifier les statuts de l'ANEG. Ensuite je voudrais rappeler nos statuts qui stipulent que : « Les membres du Bureau Directeur sont élus lors des Assemblées Générales électorales sur candidatures individuelles pour chaque poste défini...Le poste est attribué au membre ayant reçu le plus grand nombre de voix. » Cela signifie qu'un candidat peut être élu avec très peu de voix et de nombreuses abstentions, Mais si c'est le cas, quelle est sa légitimité ? Est-ce que cela n'implique pas de reconsidérer les conditions de cette élections : à distance, sans vrai débat ..?

J'ai la nette impression que beaucoup de choses sont passées sous silence.

Ma proposition de faire une AG dématérialisée avec échanges (Zoom, Teams, FuzeJoin, ...) était tout à fait possible.

J'ai également proposé (entièrement gratuitement) un vote en asynchrone mais refusé par le CD pour raison de confiance alors que j'avais donné tous les scripts utilisés, les paramètres de sécurité du site utilisé, une vidéo du déroulement de chaque étape, etc ... (enfin un dossier complet d'une méthode utilisée pour 2 AG avant. L'une en comité régional fédéral et l'autre pour le club sportif de ma CMCAS). Le système permettait d'avoir des scrutateurs (à désigner par le CD) pour chaque vote... Pour moi, le fait de voter à distance devait être aussi l'occasion de faire que chacun se sente membre de l'ANEG en votant individuellement et non pas de passer par des délégués (système qui est justifié en présentiel). Je passe le fait que les délégués ont rarement le pouvoir des personnes pour qui ils votent... mais ça c'est une autre question.

Après si le CD voulait un vote en synchrone avec l'AG, il y a des bénévoles d'AC qui offriraient cette possibilité gratuitement aussi...

Pour ce qui est des candidatures, fermer les inscriptions lors de la diffusion des programmes est une ineptie. Il aurait dû y avoir la diffusion des professions de foi, puis à une date fixée la diffusion des

programmes. Et la fermeture des candidatures 15 jours ou 3 semaines après afin que les personnes intéressées à suivre l'équipe d'un candidat puissent le faire. Là on arrive où il n'y a qu'un vice-président et qu'un secrétaire qui se présentent (alors qu'une fille a proposé sa candidature au secrétariat mais que le CD ou ... a refusé de valider). Without comment.

Je vous appelle non pas à boycotter mais à décider, en choisissant de ne pas voter pour les candidats au bureau directeur, d'un report de cette élection à la fois pour clarifier les projets des candidats lors de débats ouverts, avec des élus mandatés, mais aussi en se donnant le temps, pour sortir de cette pandémie qui nous afflige, afin de décider sereinement de l'avenir de notre ANEG ; afin également de permettre à d'autres parmi nous de choisir de s'investir pour que l'ANEG reste fidèle à son orientation initiale. Ceci n'empêchant pas, bien au contraire, de se prononcer sur les rapports : celui du président et ceux des commissions.

Jean-Michel Stévenin

(président de la SSA Poitiers mais s'exprimant à titre personnel)

Réponses à Bernard BOYMOND et Christophe NOCCHI.

Suite à leurs réponses à mes questions.

Je ne peux pas dire qu'il n'y a pas eu de réponse mais pas à mes questions bien souvent. Malheureusement et comme d'habitude, ou il n'y a pas de réponse, ou c'est truffé de mensonge. Je ne citerai pour exemple que la Corse, Chambéry ou les modifications d'affectation des avions de Marseille.

Je pourrai aussi parler des Parachutistes de Marseille et de l'Aéromodéliste de Marseille. A la lecture de ces réponses qui n'apportent rien au débat compte tenu bien souvent de leurs teneurs mensongères, je m'en tiendrai à ce que j'ai demandé à savoir :

Que l'élection soit reportée à une date ultérieure de façon à ce que nous puissions nous expliquer clairement en présenciel, sereinement comme le demande également dans sa déclaration Jean-Michel STEVENIN. Rien ne presse et qu'est-ce qui vous empêche d'y surseoir ??



Demande à Christophe NOCCHI pour le vote : Tu sais que ce sont les délégués qui votent pour ces élections, comment faut-il faire ? Il faut bien que les délégués demandent à ceux qui votent pour la SSA ce qu'ils comptent faire ? Ou alors je comprends plus ? Mais tu vois le mal partout.

Bernard j'ai 80 ans et j'ai fait mon premier vol avion en 1972 !